

LE FAUCON.

ARGUMENT.

Geoffroi I^{er}, duc de Bretagne, était parti pour Rome, laissant le gouvernement du pays à Ethwije, son épouse, sœur de Richard de Normandie. Comme il revenait de son pèlerinage, le faucon qu'il portait au poing, suivant la coutume des seigneurs du temps, s'étant abattu sur la poule d'une pauvre femme du peuple, et l'ayant étranglée, cette femme saisit une pierre et tua du même coup le faucon et le prince (1008). La mort du comte fut le signal d'une effroyable insurrection populaire ¹. L'histoire n'en dit pas la cause : la tradition poétique l'attribue à l'envahissement de la Bretagne par les étrangers que la veuve de Geoffroi y attira, aux vexations qu'ils exercèrent contre les paysans, et à la dureté de leurs agents fiscaux. On chante encore dans les montagnes noires une chanson guerrière sur ces événements ; j'en dois une version à un sabotier de Koatskiriou, nommé Brangolo.

¹ Post mortem Gaufridi ducis;... Britanni in 'séditionem versi, bella commoverunt. Nam rustici insurgentes contra dominos suos congregantur. (Acta sancti Gludæ Raynensis. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, Preuves, t. I, col. 333.)

XVI

AR FALC'HON.

(Ies Kerne.)

Taget ar iar gand ar falc'hon,
Gand ar gouerez lazet ar c'hon ;
Lazet ar c'hon, gwasket ann dud,
Ann dud paour evel loened mud.

Gwasket ann dud, mac'het ar vro
Gand alouberien arall-vro,
Gand alouberien broiou-C'hall,
Ann Dredennerez oc'h hengial.

Mac'het ar vro, ha savet kroz,
Savet ioauank, ha savet koz ;
War marv eur iar hag eur falc'hon,
Breiz e goad, e tan hag e kaon.

War mene du e gwel lann mad,
Tregont kouer endro d'ann tan-tad.
Ha Kado-gann, eno gant-he,
War he forc'h houarn a harpe.

— Petra leret-hu potred-iod,
Ha paea ar gwiriou a reot ?
Evid-on-me na bacinn ket !
Gwell a ve gan-in bout krouget ?

— Evid-on na rinn ken-neubeut !
Noaz va fotred, va chatal treud ;
Na rinn ket m'entoue ru-glaou-tan,
Sant Kado kerkouls ha Sant-Iann !

XVI

LE FAUCON.

(Dialecte de Cornouaille.)

Le faucon a étranglé la poule, la paysanne a tué le comte ;
le comte tué, on a opprimé le peuple, le pauvre peuple,
comme une bête brute.

Le peuple a été opprimé, le pays a été foulé par des en-
vahisseurs étrangers, par des envahisseurs des pays Gaulois,
que la Douairière a appelés comme la vache le taureau.

Le pays grevé, une révolte a éclaté ; les jeunes se sont levés,
levés se sont les vieux ; par suite de la mort d'une poule et
d'un faucon, la Bretagne est en feu, et en sang, et en deuil.

Au sommet des montagnes noires, la veille de la fête du
bon Jean, trente paysans étaient réunis autour du feu de joie
du père ¹. Or, Kado-le-Batailleur était là avec eux, s'appuyant
sur sa fourche de fer.

— Que dites-vous, mangeurs de bouillie ? payerez-vous la
taxe ? Quant à moi, je ne la payerai pas ! j'aimerais mieux être
pendu !

-- Je ne la payerai pas non plus ! mes fils sont nus, mes
troupeaux maigres ; je ne la payerai pas, je le jure par les
charbons rouges de ce feu, par saint Kado et par saint Jean !

¹ V. plus haut, p. 20.

220

— Me, ma danvez a ia da goll,
 Da goll a eann' enn holl-d'ann-holl ;
 Ken na vo ar bloaz achuet,
 Vo red d'in mont da glask ma boed.

— Da glask ho poed na eot ket,
 Enn tu gan-in ne larann ket ;
 Mar 'd eo trouz ha kann a glaskont
 Ken na vezo de a geffont!

— Kent ann de keffont trouz ha kann !
 Nini hen toue mor ha taran !
 Nini hen toue stered ha loar !
 Nini hen toue env ha douar ! —

Hag hen da gemer eur skod-tan
 Ha peb eunn eur skod evel-t-han :
 — Enn hent, potred, enn hent breman !
 Ha prim etresek Keraran. —

He c'hreg gant-han er penn a-rok,
 Gant hi war he skoa zeou eur c'hrog,
 Hag hi o kana trema'iee :
 — « Timat ! timat ! va bugale !

« Ne ket 'vit mont da glask ho boed,
 Enn euz va zregont mab ganet ;
 Ne ked evid dougen keuneut,
 Oh ! na mein-ben-rez ken-nebeut !

« Ne ked evid dougen ar zamm
 E ma int bet ganet gand ho mamm,
 Ne ked evit pilla lann glaz,
 Pilla lann kri gand ho zreid noaz ;

« Ne ked 'hend-all evit peuri
 Ropsed, chas-red hag evned kri :

224

— Moi, ma fortune se perd, je vais être complètement ruiné; avant que l'année soit finie, il faudra que j'aie mendier mon pain.

— Mendier votre pain, vous n'irez pas; à ma suite je ne dis pas; si c'est querelle et bataille qu'ils cherchent, avant qu'il soit jour ils seront satisfaits!

— Avant le jour ils auront querelle et bataille! Nous le jurons par la mer et la foudre! nous le jurons par la lune et les astres! nous le jurons par le ciel et la terre! —

Et Kado de prendre un tison, et chacun d'en prendre un comme lui: — En route, enfants, en route maintenant! et vite à Guerrande! —

Sa femme marchait à ses côtés, au premier rang, portant un croc sur l'épaule droite, et elle chantait en marchant: — « Alerte! alerte! mes enfants!

« Ce n'est pas pour aller demander leur pain que j'ai mis au monde mes trente fils; ce n'est point pour porter du bois de chauffage, oh! ni des pierres de taille non plus!

« Ce n'est pas pour porter des fardeaux comme des bêtes de somme que leur mère les a enfantés; ce n'est pas pour piler la lande verte, pour piler la lande rude avec leurs pieds nus.

« Ce n'est pas aussi pour nourrir des chevaux, des chiens de

222

Nemed da laza 'r vac'herien,
Em euz-me ganet va mipien ! » —

Ha deuz eunn eil tan d'egile
A eent, hed-ha-hed ar mene :
— Timat ! timat ! boud ! boud ! iou ! iou !
Tan-ru war botred-ar-gwiriou ! —

O tont d'ann traon gand ar mene
Tri mil ha kant a oa anhe ;
Ha pa oant digouet e Langoad,
E oant nao mil enn eur bagad.

Pa oant digouet e Keraran,
E oant tregont mil ha tri c'hant ;
Ha Kado a vennaz neuze :
— Ai'ta ! ama 'nn hani e ! —

N'oa ked he gomz peurlavaret,
Tri-c'hant karrad lann oa kaset
Ha laket tro-war-dro d'ar ger,
Hag ann tan enn hi fol ha ter ;

Eunn tan ken fol, eunn tan ken ter
Ma teuze enn han ar ferc'hier,
Ma strake enn han ann eskern
Evel re zoaned enn ifern.

Ma iudent gant kounnar, enn noz,
Evel bleizi koezet enn doz ;
Ha tronoz pa zavaz ann heol,
Oa 'r gwiraerien luduet holl.

chasse et des oiseaux carnassiers; c'est pour tuer les oppresseurs que j'ai enfanté mes fils, moi ! » —

Et ils allaient d'un feu à l'autre, en suivant la chaîne des montagnes :

— Alerte! alerte! *boud! boud*¹! *iou! iou*²! Au feu, au feu, les valets du fisc! —

Quand ils descendirent la montagne, ils étaient trois mille et cent; quand ils arrivèrent à Langoad, ils étaient neuf mille réunis.

Quand ils arrivèrent à Guerrande, ils étaient trente mille trois cents, et alors Kado s'écria :

— Allons! courage! c'est ici! —

Il n'avait pas fini de parler, que trois cents charretées de lande avaient été amenées et empilées autour du fort, et que la flamme, ardente et folle, l'enveloppait;

Une flamme si ardente, une flamme si folle, que les fourches de fer y fondaient, que les os y craquaient comme ceux des damnés dans l'enfer,

Que les agents du fisc hurlaient de rage en la nuit, comme des loups tombés dans la fosse, et que le lendemain, quand le soleil parut, ils étaient tous en cendre.

¹ C'est le son de la corne des pâtres.

² Cri de joie.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

Ainsi se vengeaient les montagnards bretons forcés de se faire justice à eux-mêmes, à défaut de chefs nationaux de leur race pour la leur rendre. La sœur du duc de Normandie fit entourer, massacrer, disperser et poursuivre, par ses hommes d'armes, selon l'expression d'un contemporain, les bandes insurgées des pauvres paysans¹. Mais, plus tard, le joug de l'étranger s'étant adouci en s'usant, comme il arrive toujours, un duc, plus humain et plus juste, voyant l'oppression dont le peuple était l'objet de la part des roturiers, que les nobles, revêtus du titre de sergents féodés, chargeaient d'exercer leurs fonctions, moyennant salaire, publiâ l'ordonnance suivante : « Pour ce que au temps passé nos sergentises ont esté données à personnes poy savantes et moins suffisantes, quant adce (c'est-à-dire non nobles); et quand elles ont esté données à personnes suffisantes, ceulx les affermoient à autres personnes moins suffisantes, et en tel nombre que ce qui pouvoit estre gouverné par un seul estoit affermé à deux, trois, quatre ou cinq, qui tous convenoient vivre soubz celles sergentises; et ainsi ont esté noz dits subjez mangiez, destruits et grandement pilliez, et justice cédée, et les rapportz malilvesement et faulxement recorderz... pour ce avons ordrenné et ordrennons que ceulx qui tendront et à qui nous donrons desoremes en avant sergentises en nostre duchié, les serviront en leurs propres personnes, sans les bailler à ferme... et ne prendront ceulx sergents des subjez de leurs sergentises, robes, pansions, louiers, ne autres choses...; vinages, bladages, gerbages, ne autres exactions indués, et en ont levé plusieurs autres et usé du contraire, dont nous entendons à les faire punir². »

¹ Agmina rusticorum invadunt, trucidant dispergunt, persequuntur. (*Histoire de Bretagne*, Preuves, t. I, col. 535.)

² Etablissements de Jean III. (*Histoire de Bretagne*, t. I, col. 4163 et 4164.)

- 12 -

glip er c'hoad; glip, glip, glip, glip er choad; Goa
 ko - ni - kled a - rall - vro! Lemm dremm he zaou-la -
 - gad! Goa ko - ni - kled a -
 rall - vro! Lemm dremm he zaou - la - gad.

XVI.

AR FALCHON:

Andante:

Ta - get ar - iar gand ar fal
 - c'hon; gand ar goue - rez la - zet ar
 c'hon; La - - zet ar c'hon, gwas - ket ann dud,
 Ann dud paour e - vel lo - e - ned mud.